



Bruxelles, le 2 octobre 2025

CM 4422/25

LIMITE

UD  
ENFOCUSTOM  
MAMA  
MED  
MA  
PROCED

## COMMUNICATION

### PROCÉDURE ÉCRITE

---

Correspondant: customs2B@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 8671

+32 2 281 2721

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL relative à la signature, au nom de l'Union, et à l'application provisoire de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc sur la modification des protocoles n° 1 et n° 4 de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part

- Adoption de la décision
- Fin de la procédure écrite

---

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 4274//25 du 1<sup>er</sup> octobre 2025 a été clôturée avec succès le 2 octobre 2025 et que toutes les délégations ont voté en faveur de l'adoption de la décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union, et à l'application provisoire de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc sur la modification des protocoles n° 1 et n° 4 de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans les documents 13142/1/25 REV 1 et 13169/25 + 13169/1/25 REV 1 (fr).

Dès lors, la décision du Conseil susmentionnée est adoptée.

Le Parlement européen sera informé de l'adoption conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE.

---

